



## PREAVIS MUNICIPAL N° 17/2021

Municipale responsable : Evelina Girod

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément aux dispositions légales

- de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, art. 93.a,
- du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979, art. 5 à 9,
- du Règlement du Conseil communal de Trélex du 18 août 2014, art. 84,

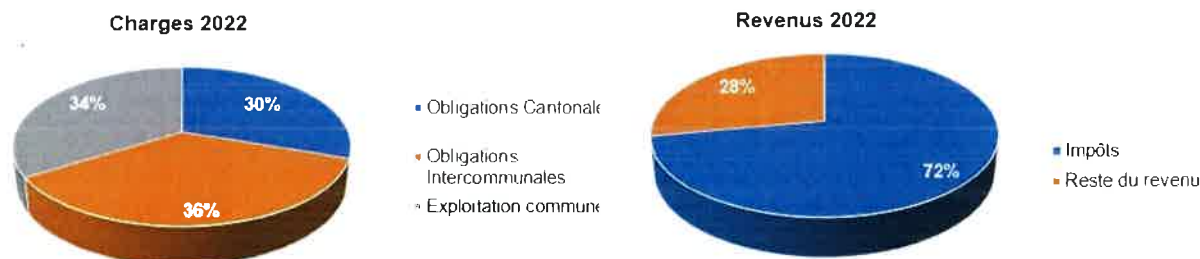
la Municipalité doit soumettre avant le 15 décembre au Conseil communal le budget de l'année suivante pour adoption.

### BUDGET 2022

Le budget 2022 présente un excédent de charges de CHF 565'837.- après amortissements et prélèvements sur les fonds de réserve, soit une augmentation de charges de CHF 231'787.- par rapport au budget 2021.

Rubrique	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1-Administration Générale	1'174'900	95'640	1'075'870	95'850	935'379	149'489
2-Finances	2'341'179	7'611'130	2'909'087	8'860'893	3'974'262	8'995'486
3-Domains et bâtiments	1'038'253	1'342'016	913'880	1'394'340	844'013	1'299'958
4-Travaux	1'144'410	493'500	1'079'530	435'800	993'895	507'249
5-Instruction publique	980'187	1'000	874'035	1'000	756'591	94
6-Police	405'126	6'260	432'689	6'260	447'632	74'728
7-Sécurité sociale	2'991'328	0	3'843'102	0	5'146'972	2'288'229
8-Services industriels	499'250	459'250	460'935	460'935	436'638	436'638
<b>Total</b>	<b>10'574'633</b>	<b>10'008'796</b>	<b>11'589'128</b>	<b>11'255'078</b>	<b>13'535'383</b>	<b>13'751'870</b>
<b>Excédent</b>	<b>565'837</b>		<b>334'050</b>			<b>216'486</b>

Pour l'exercice 2022, le ratio des charges sous contrôle direct de la Municipalité est de 34%, le solde étant reversé au Canton ou dans le cadre de nos Intercommunalités. Les rentrées fiscales quant à elles représentent 72% de la totalité de nos revenus.

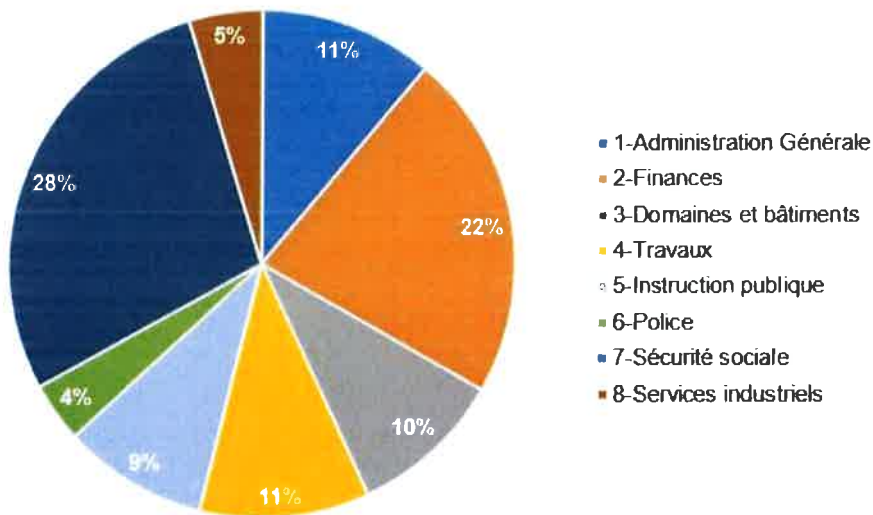


Le présent budget est basé sur :

- Le nombre d'habitants au 31 décembre 2020 à 1445,
- Les acomptes péréquatifs 2022 basés sur le rendement d'impôts 2020,
- Les participations intercommunales 2022 validées par leurs conseils respectifs

## Budget de fonctionnement 2022

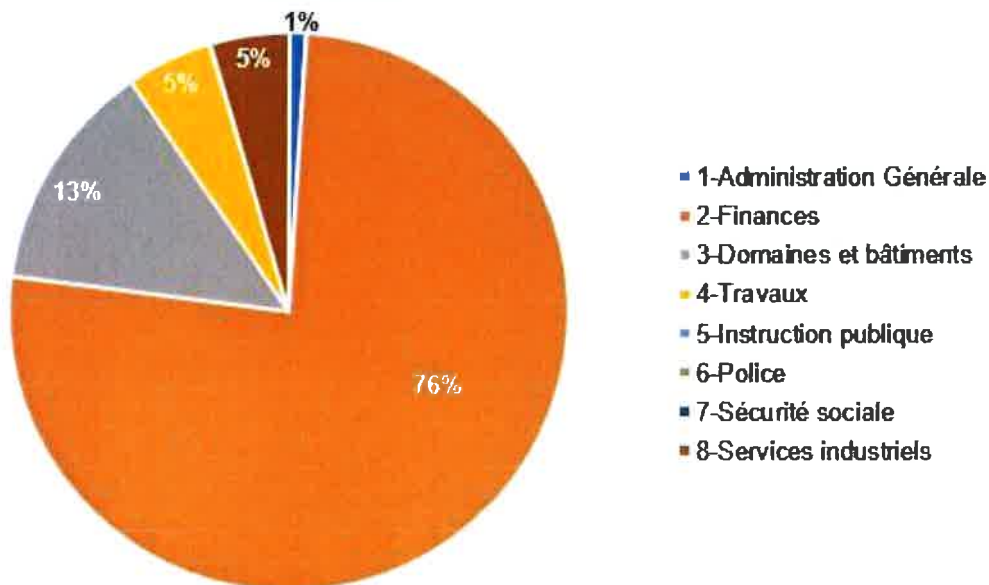
### Charges



77% des charges de fonctionnement de CHF 10,6 Mio sont expliquées par ces principaux éléments :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Participation à la cohésion sociale                                | CHF 2,8 Mio |
| - Péréquation horizontale  | CHF 2,1 Mio |
| - Administration générale, incluant Conseil communal et Municipalité | CHF 1,2 Mio |
| - Rubrique des « Travaux » englobant routes et bâtiments             | CHF 1,1 Mio |
| - AISGE  | CHF 1.0 Mio |

### Revenus



85% des revenus de fonctionnement de CHF 10,0 Mio sont composés :

- |                          |             |
|--------------------------|-------------|
| - Impôts                 | CHF 7,2 Mio |
| - Revenus du patrimoine  | CHF 1,1 Mio |
| - Revenus de la gravière | CHF 0,2 Mio |

## Administration générale

Cette rubrique comprend les dépenses du Conseil communal, de la Municipalité, et du personnel de l'administration. Le budget 2022 évolue à la hausse entre 2021 et 2022, avec une progression de CHF 99'030.00. Cette augmentation est expliquée d'une part par une augmentation de CHF 44'010.- concernant la facture du Canton pour les transports et d'autre part par un équivalent plein temps (EPT) supplémentaire de 40% pour les activités du greffe. En effet ces dernières années, nous avons constaté une importante et constante augmentation d'heures supplémentaires pour la bonne marche des affaires qui se complexifient.

Au budget 2022 un montant de CHF 14'000.- a été ajouté pour la formation du personnel et un audit concernant la sécurité informatique.

## Finances

Les impôts portés au budget 2022 sont basés sur le réalisé 2020, ce qui correspond au calcul des acomptes cantonaux (participation à la cohésion sociale, péréquation horizontale, etc.).

A ce jour le COVID19 n'a pas eu d'impact sur nos recettes fiscales et ces dernières années le nombre d'habitants est en légère et constante hausse ce qui privilégie le scénario d'une certaine stabilité dans les rentrées fiscales.

## Terrain, forêts, gravières chalet et pâturages

Une augmentation des revenus des locations de terrains de CHF 27'600.—est expliquée par le renouvellement d'un certain nombre de contrats de droit en superficie (DDP) réalisé en 2021.

Après une discussion avec l'entreprise qui exploite la gravière, un engagement de revenu de CHF 200'000.- a été obtenu malgré un arrêt temporaire de l'exploitation. Cela représente une diminution de CHF 100'000.- par rapport au budget 2021.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, Trélex change de triage pour l'exploitation de ses forêts, mais aucun impact financier est à soulever à ce stade.

## Bâtiments communaux

Cette rubrique est composée des différents bâtiments de la commune.

Une hausse des charges de CHF 91'373.00 est principalement expliquée par différents travaux planifiés pour l'entretien de nos bâtiments tels que la sécurisation du toit de la salle polyvalente (CHF 26'500.-), des travaux à l'auberge (CHF 28'300.-) et l'entretien des classes (CHF 24'000.-).

## Instruction publique et culte

Cette rubrique enregistre une hausse de CHF 106'152.- de charges par rapport à 2021. Cette augmentation est expliquée principalement par la hausse du nombre d'élèves à l'enseignement primaire (CHF 34'743.-) et à la création d'un centre de jeune à l'enseignement secondaire (CHF 72'743.-).

## Participation à la cohésion sociale (facture sociale)

Les acomptes de la participation à la cohésion sociale basés sur les impôts 2020 sont en diminution par rapport au budget 2021, eux-mêmes basés sur les impôts 2019.

## Services industriels

Dans le but de poursuivre l'étude sur la transition énergétique, CHF 40'000.- ont été mis au budget 2022.

## CONCLUSION

Nous nous efforçons de faire un budget équilibré proche de la réalité et de nos besoins. Nous restons attentifs à nos finances communales, ne sachant pas encore l'impact de notre système de péréquation cantonal.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Trélex

Vu	le préavis municipal N° 17/2021
Entendu	le rapport de la commission des finances
Considérant que	cet objet a été porté à l'ordre du jour
Décide	d'accepter le budget 2022 tel que proposé

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :  
P. Hofmann

La Secrétaire :  
L. Suva



Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité dans sa séance du 1<sup>er</sup> novembre pour être soumis à l'approbation du Conseil communal le 3 décembre 2021.

### Annexes :

- Budget par ordre administratif
- Tableau comparatif
- Tableau des investissements, pour information